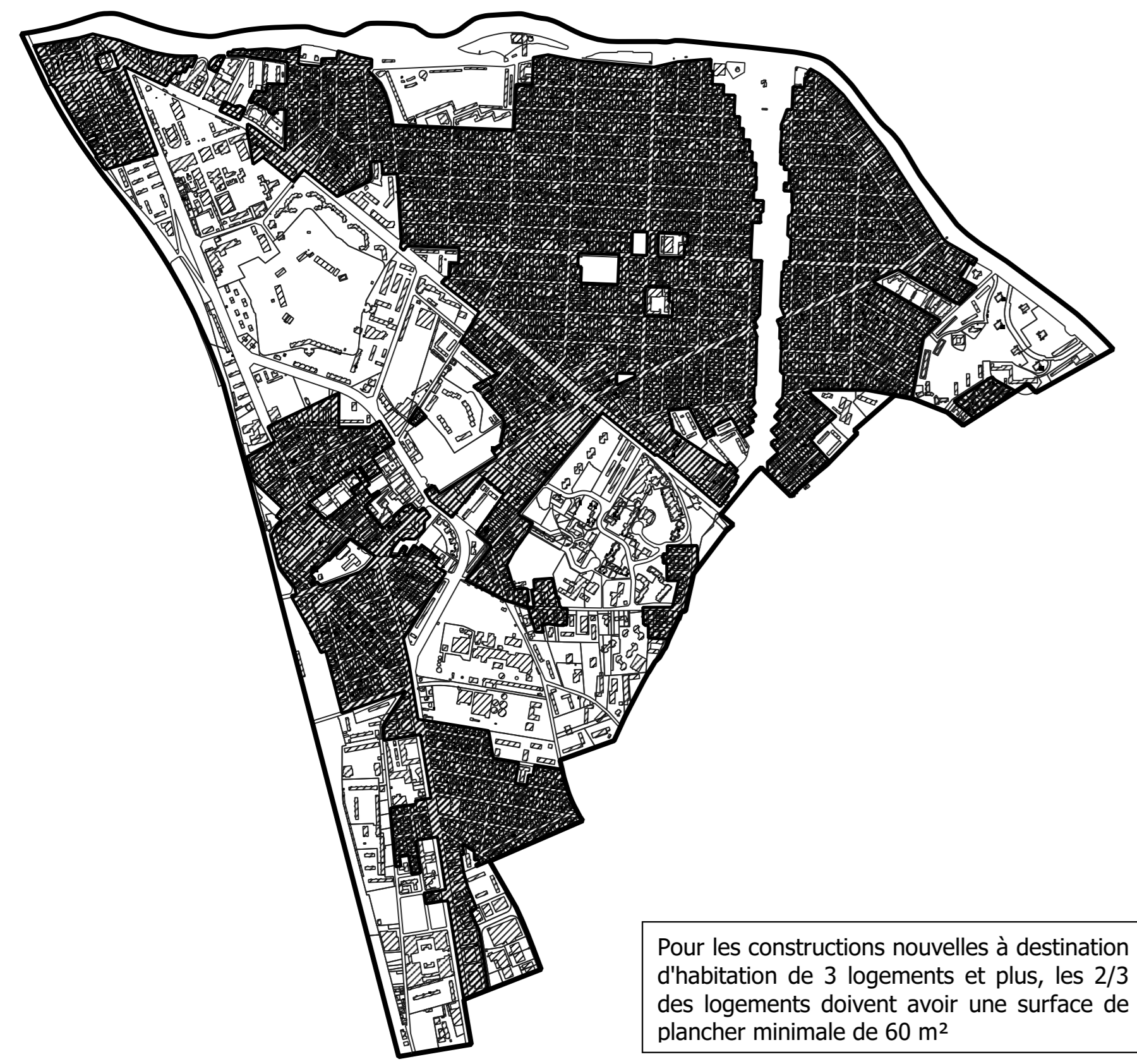


La limite des zones se situe à l'axe des voies. Les voies sont intégrées dans les zones correspondantes

ZONES ET SECTEURS	PROTECTION DU PATRIMOINE
UA - Zone de confortation des fronts urbains	Espace paysager à préserver au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
UB - Zone d'harmonisation urbaine	Arbre et jardin d'intérêt patrimonial au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
UBa - Secteur du Charentonneau	Construction patrimoniale au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme
UC - Zone de centre-ville	Ensemble patrimonial à préserver au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme
UCa - Secteur du vieux village	
UD - Zone de composition urbaine	
UDa - Carrefour de l'Echat	
UE - Zone d'équipement public	
UF - Zone d'activités économiques	
UM1 - Zone à dominante pavillonnaire	
UM1a - Secteur Cité Saint-Vincent-de-Paul	
UM2 - Zone pavillonnaire mixte	
UM2a - Secteur Delalain-Grimoult / Péri / Hoche	
UM2b - Secteur Sémard-Rodier-Lissac	
UM2c - Secteurs Allort / Briquetterie	
UV - L'Ecole Nationale Vétérinaire	
N - Zone naturelle	
Na - La Marne	
	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
	Espace boisé classé au titre de l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme
	Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
	Périmètre de bonne desserte en transport en commun (métro - RER)

DIVERSITÉ DE LA TAILLE DES LOGEMENTS APPLICABLE DANS LES ZONES UA, UB, UC, UM1 ET UM2  
cf. article 2 du règlement des zones correspondantes  
(article L. 151-14 du code de l'urbanisme)



Pour les constructions nouvelles à destination d'habitation de 3 logements et plus, les 2/3 des logements doivent avoir une surface de plancher minimale de 60 m<sup>2</sup>

VILLE DE MAISONS-ALFORT

Plan Local d'Urbanisme

**Paris Est**  
Marne & Bois

**PLU**

**3.2 – PLAN DE ZONAGE**  
PLU approuvé le 07 octobre 2010  
Mis en compatibilité par décret du 24 décembre 2014  
Modifié par délibération du Conseil Municipal du 8 octobre 2018  
Modifié par délibération du Conseil de Territoire en date du 25 juin 2018  
et du 29 juin 2021

0 200 m